

### PROTECTION DES INFORMATIONS A CARACTERE NOMINATIF

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les parties sont informées que l'office notarial, rédacteur des présentes, dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. A cette fin, l'office est amené à enregistrer des données les concernant et à les transmettre à certaines administrations, notamment à la conservation des hypothèques aux fins de publicité foncière des actes de vente et à des fins foncières, comptables et fiscales.

Les parties peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification aux données les concernant via le Correspondant « Informatique et Libertés » désigné par l'office : scp.royet-taiclet@notaires.fr

Pour les seuls actes relatifs aux mutations immobilières, certaines données sur le bien et son prix, sauf opposition de leur part auprès de l'office, seront transcrites dans une base de données immobilières à des fins statistiques.

### CERTIFICATION D'IDENTITE

Le notaire soussigné certifie que l'identité des parties telle qu'elle figure en tête des présentes lui a été régulièrement justifiée.

**DONT ACTE EN MINUTE**, rédigé sur quatre pages.

Fait et passé à NUIITS SAINT GEORGES,  
En l'étude du Notaire soussigné.

Les jour, mois et an susdits,

Et, après lecture faite, les parties ont signé avec le notaire.

*San notarial.*

*DTPG*

*FP*

*U*

*AP*

*MP*

*RP*

*DTPG*

*Receut*  
*Paul*

*Paul*

*[Signature]*

*[Signature]*

Enregistré à : SIE DE DIJON NORD

Le 16/07/2013 Bوردreau n°2013/1 508 Case n°3

Enregistrement : 125 €

Total liquidité : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

La Contrôleuse principale des impôts

Pénalités :

La Contrôleuse principale

Annick ZARA